



**SYNDICAT DE LA
MAGISTRATURE**

CSA ministériel du 8 juillet 2026

Communiqué de boycott

« Elle va se détendre la mémère ».

Lors du CSAM du 26 juin, une des membres de notre délégation désignée experte, a été victime d'un outrage sexiste tenu par un élu de la délégation FO/Unité Magistrats, qui s'avère être le secrétaire général du syndicat FO Justice. Ces propos, pénalement répréhensibles, n'ont fait l'objet d'aucune sanction par l'administration.

La CGT et le Syndicat de la magistrature, dont l'orientation féministe ont été actées lors des congrès de novembre 2024 et de juin 2026, tiennent à revenir sur le caractère intolérable de tels propos mais également sur l'absence de réaction appropriée qui s'en est suivie de la part de la présidence du CSA M comme des directions présentes.

Loin d'être anecdotique, un tel événement s'insère dans un contexte plus général de sexisme tristement ordinaire dont les instances de dialogue social ne sont pas exemptes, le CSA ministériel en étant un exemple prégnant. Alors que notre administration est largement féminisée, force est de constater que ce sont encore et toujours les hommes qui interrompent, prennent et monopolisent la parole dans le cadre de nos échanges ou pire, comme cela a été ici le cas, viennent tenter de faire taire celle des femmes. Qu'un tel incident puisse se produire dans cette instance de dialogue nationale, sans réaction sérieuse, laisse entrevoir la réalité du sexisme quotidien auquel sont confrontées les agentes du ministère de la Justice dans leur travail.

Il est de la responsabilité de l'administration de protéger les agent-es contre tout type de discrimination et de garantir un cadre de travail respectueux de chacun et de chacune. Nous exigeons que ces propos inacceptables soient l'occasion de réfléchir collectivement au rôle que l'administration doit avoir dans l'animation de nos réunions : empêcher les interruptions intempestives, sanctionner immédiatement tout propos sexiste, organiser un tour de parole permettant à chacune et à chacun de s'exprimer sereinement et prévoir une répartition équitable de la parole.

L'égalité entre les femmes et les hommes ne peut se limiter à des affichages et à des signatures d'accords ou de protocoles. Elle s'incarne concrètement dans les actions de l'administration, y compris dans les espaces de dialogue social. Le second accord égalité femme-homme au sein du ministère de la justice avait d'ailleurs pour objet de rendre cette égalité concrète et perceptible par l'ensemble des agent.es. Force est de constater que : si cela ne l'est pas au sein de l'instance la plus haute de ce ministère et que les violences sexistes y sont minorées alors cela démontre bien que l'égalité femme-homme et la lutte contre les VSS au sein de ce ministère ne sont qu'un leurre.

La CGT et le Syndicat de la magistrature exigent que des mesures concrètes soient prises rapidement pour permettre un exercice serein du dialogue social. Nous exigeons également que des excuses soient faites, par force ouvrière et unité magistrat, sur les propos qui ont été tenus.

Dans le compte-rendu du CSAM du 26 juin, FO Justice écrivait être « toujours du côté des victimes... pas des auteurs ! ». Nous espérons que cela vaut aussi lorsque l'auteur est dans leurs rangs.

En introduction du CSA ministériel du 8 juillet, nous avons sollicité un temps d'échange sur les propos qui ont été tenus lors de la dernière instance.

La secrétaire générale du ministère a indiqué avoir « recadré » suite à la tenue des propos, les qualifiant de « condescendants et sexistes ».

Le représentant qui a tenu les propos de la dernière instance ne s'est pas excusé et au contraire s'est positionné en tant que victime.

En conséquence, nous avons décidé de boycotter la séance malgré les sujets importants qui sont prévus à l'ordre du jour.

Les élu.e.s CGT et SM au CSAM du ministère de la Justice